

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 29 avril 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Jean-Sébastien Bourque, directeur du Service de l'urbanisme
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

145-04-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1097-19 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 307 876 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS

146-04-19

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement autorisant l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement, portant le numéro 1097-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif autorisant l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt de 307 876 \$, remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1097-19.

ADOPTÉE

147-04-19

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1097-19 autorisant l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt de 307 876 \$, remboursable en 10 ans.

ADOPTÉE

148-04-19

PROJET DE JARDINS COMMUNAUTAIRES - AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE BONAVENTURE

Considérant le projet de jardins communautaires conçu par l'organisme Baie des Chaleurs Active et en Santé accompagné par le comité jardins des citoyens de New Richmond et soutenu par de nombreux organismes de la Baie des Chaleurs;

Considérant que la Ville a identifié dans son plan d'actions stratégiques 2018-2021 différents enjeux dont celui de reconnaître les saines habitudes de vie;

Considérant que dans la politique familiale il a été souligné la pertinence pour la Ville de favoriser l'émergence de jardins communautaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière auprès de la MRC de Bonaventure, et ce, dans le projet de jardins communautaires.

ADOPTÉE

149-04-19

AUTORISATION DE VENTE - LOTS 5 725 859, 5 016 364 ET 6 303 278 - FERME DU BOVIRÊVE

Compte tenu de son lien avec l'acquéreur, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant l'offre reçue de la Ferme du Bovirêve à l'effet d'acquérir les lots 5 725 859, 5 016 364 et 6 303 278, au montant de 30 000 \$, taxes en sus;

Considérant les modalités stipulées dans la promesse de vente datée du 16 avril 2019, auxquelles l'acquéreur devra se conformer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser la vente à la Ferme du Bovirêve des lots 5 725 859, 5 016 364 et 6 303 278, d'une superficie approximative de 414 920,5 mètres carrés, au montant de 30 000 \$, taxes en sus, et ce, selon les modalités stipulées dans la promesse de vente datée du 16 avril 2019. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette vente et qu'elle est faite aux risques et périls de l'acquéreur. Les frais d'arpentage s'il y a lieu sont à la charge de l'acquéreur. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE

150-04-19

AUTORISATION D'ACHAT - ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

Considérant la volonté du Conseil de doter le Centre communautaire Adrien-Gauvreau d'un défibrillateur;

Considérant l'offre déposée par la firme SP Medical au prix de 1 898,10 \$, taxes en sus;

Considérant que le Service ambulancier de la Baie a convenu d'assumer les coûts d'acquisition dudit défibrillateur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'un défibrillateur pour le Centre communautaire Adrien-Gauvreau auprès de la firme SP Medical au prix de 1 898,10 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 55.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière